

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 376 Subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec l'association Institut Théophraste Renaudot (20^e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement et de l'autoriser à signer une convention d'investissement avec l'association Institut Théophraste Renaudot dont le siège social est situé 48 rue Saint Blaise, 75020 PARIS;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame La Maire De Paris, Est Autorisée À Signer Une Convention D'investissement Avec L'association Institut Francais De Recherche, Formation Et Documentation Sur Les Pratiques Communautaires En Sante, Institut Theophraste Renaudot (20^e), Dont Le Siège Social Est Situé 48 Rue Saint Blaise, 75020 PARIS.

Article 2 : Une Subvention D'investissement D'un Montant De 30.000 Euros (2019_08266) Est Attribuée À L'association Institut Francais De Recherche, Formation Et Documentation Sur Les Pratiques Communautaires En Sante, Institut Theophraste Renaudot (180987) Au Titre De L'année 2019.

Article 3 : La Dépense Correspondante Sera Imputée Sur Le Budget D'investissement De La Ville De Paris De L'exercice 2019 Et Des Exercices Suivants Sous Réserve De La Décision De Financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO